



Rencontre de la Table GIRT de la MRC de Témiscamingue

Date : lundi 19 février 2018 à 9h00 (21^e rencontre de la Table GIRT)
Lieu : MRC, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, Ville-Marie

Étaient présents :

Membres	Organismes
Ian Gravel	MFFP-régional
Julien Van Simaey	MRC de Témiscamingue
Daniel Dufault	MRC de Témiscamingue
Gérald Pétrin	Association des trappeurs du Témiscamingue
Loydy Brousseau	Rayonier
Nicolas Baril-Gagnon	Association des gestionnaires de zec d'Abitibi-Témiscamingue
Clémentine Cornille	Conseil régional de l'environnement d'Abitibi-Témiscamingue
Ghyslaine Dessureault	Association des pourvoyeurs de l'Abitibi-Témiscamingue
Pierre Bouffard	Club de motoneige du Témiscamingue
Carol Racine	Regroupement des locataires des terres publiques
Pascal Bibeau	Première Nation de Kebaowek

L'ordre du jour est le suivant :

1. Accueil et adoption de l'ordre du jour
2. Compte rendu du 15 janvier 2018
3. Mode de fonctionnement de la Table GIR
4. Rapport du comité développement économique
5. Rapport du comité faune
6. Rapport du comité chemins multiusages
7. PAFI-O : proposition de commentaires concertés
8. Comité paysages (création et organisation)
9. Prochaine rencontre

Accueil et adoption de l'ordre du jour

Julien VS souhaite la bienvenue aux personnes présentes. L'Ordre du Jour est lu et approuvé après que M. Racine propose d'ajouter au varia un point sur l'harmonisation.

Compte rendu du 15 janvier 2018

Les membres prennent le temps de relire le compte rendu. Plusieurs précisions sont apportées sur des points du CR :

Les préoccupations reliées aux chemins, étant très concrètes, pourraient être traitées au PAFI-O (et non lors de la présentation de la PRAN) plutôt qu'au PAFI-T. Il est précisé que la présentation du MFFP sur la fermeture des chemins n'a pas encore été faite : cette présentation est un point à l'Ordre du Jour d'une prochaine réunion. Toujours sur les chemins, il est précisé que ce ne sont pas tous les secteurs qui peuvent être différenciés en secteurs d'été et d'hiver.

Secteurs coupés et non coupés : les secteurs non coupés sont reconsultés après 5 ans d'inactivité. Les préoccupations sur ces secteurs non coupés devraient être formulés à nouveau. Le MFFP précisera l'échéance des préoccupations (à partir de quand il faut les reformuler).

La localisation des sentiers (motoneige et VTT) peut être montrés sur les cartes du PAFI-O et/ou de la PRAN et un bilan des secteurs coupés et non coupés des derniers 5 ans peut être présenté par le ministère (lors du prochain PAFI-O). D'autres ministères sont consultés sur les PAFI, dont le MERN et le ministère de l'Environnement.

M Racine dépose un calendrier (2013) sur une liste de tâches à réaliser par le MFFP (la correspondance avec les numéros des VOIC devrait apparaître lors de la présentation des résultats). M Racine pose la question si les VOIC de 2013-2018 sont tous reconduits dans la version 2018-2023.

Approbation du CR pour version finale.

Mode de fonctionnement de la Table GIR (révision)

Dans le guide de fonctionnement de la Table GIR, il est précisé qu'une révision du document peut être effectué, notamment pour des mises à jour rendant plus efficaces le fonctionnement de la Table.

Les modifications suivantes sont proposées par le coordinateur :

Point 7 du guide de fonctionnement : la Fréquence des rencontres : Il est proposé d'avoir une rencontre de la Table GIRT toutes les six semaines. Pour des raisons pratiques, les membres venant de Rouyn souhaitent éviter les rencontres le matin (surtout l'hiver).

Pendant la rencontre du début d'année, correspondant à la période de pré consultation du PAFIO par les membres de la Table GIR, il est proposé que la présentation du bassin de pige/travaux de l'année courante soit présentée. Il est également proposé de proposer au moins une fois par an une rencontre sur la planification des chemins.

Les membres proposent alors de décider des prochaines rencontres.

Le lundi 9 avril 2018 de 13h00 à 16h ;

Le lundi 14 mai 2018 de 13h00 à 16h ;

Le lundi 18 juin 2018 de 13h00 à 16h.

Point 5.3 Comité technique et point 5.4 sous-groupes et comités

Ces points du guide de fonctionnement paraissent peu clairs et pas en lien avec la réalité du fonctionnement des comités. Pour éclaircir ce mode de fonctionnement, le coordinateur propose de fusionner ces deux points et de créer un point point 5.3 Comité de Travail Thématisé. Le contenu suivant est proposé :

Un ou des Comité(s) de travail thématisé(s) pourront être créés dès lors qu'une problématique posée par la Table GIRT nécessite une réflexion approfondie. Un comité de travail thématisé a pour but de contribuer à l'avancement de la démarche de GIRT et faire des propositions et des recommandations à la Table. La Table GIR décidera des participants selon le sujet et invitera les personnes-ressources nécessaires à l'obtention de réponses qui mèneront à la résolution des problématiques. Le comité de travail thématisé est composé d'un représentant du MFFP, d'un représentant des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement, du coordinateur et des membres ayant un intérêt et une expertise sur la thématique traitée.

Mme Cornille confirme l'importance d'avoir un ou des experts sur les comités de travail. M Bouffard propose que la Table GIR donne des enlignements aux comités de travail.

Le point Attitude des participants est replacée dans le texte en point 6 pour mieux structurer le document.

Enfin, les membres souhaitent que les représentants des organismes restent en poste jusqu'à leur remplacement. Les représentants parlent au nom de leur organisme, sans mettre de côté leur expertise, occasionnellement. L'intérêt de la Table GIR est de représenter le plus grand nombre d'intérêts, le plus grand nombre d'utilisateurs.

Les membres sont d'accord avec ces modifications.

Rapport du comité développement économique

Réunion du 29 janvier 2018. Julien V.S vérifiera la zone tampon prévue autour des érablières (RADF d'avril 2018). M Gaudet présentera le contexte de la gestion des érablières, lors d'une prochaine Table GIR et le ministère pourra présenter la carte des potentiels acéricoles. Pour ce qui est des VO non retenus par le ministère, la Table GIR pourra en disposer plus tard. L'importance des activités forestières pour les autres utilisateurs fait en sorte qu'il faut trouver des solutions gagnant/gagnant (pour maintenir les approvisionnements, contrôler des coûts et maintenir de la certification). M Brousseau proposera un texte à inclure au document « Structure et fonctionnement ». Mme Dessureault fait valoir l'importance de prendre en considération les autres détenteurs de droits. Pour les potentiels acéricoles, c'est important de les prioriser/développer, pas juste de les protéger (seul VO à retravailler).

Rapport du comité faune

Les préoccupations restent les mêmes. Cependant, il y aurait lieu de les revoir à la lumière des études les plus récentes. Le ministère revalidera si la gestion faunique au niveau des COS est une option possible. Compte tenu que la faune est gérée au niveau de la forêt résiduelle (toutes les études sont basées sur la faune présente dans la forêt résiduelle). M Racine demande de vérifier quelle clé est utilisée (Jean Lapointe ou autre).

Les visites en forêt pourraient se faire en septembre. La carte des massifs pourra être transmise à tous les membres de la Table GIR.

Rapport du comité chemins multiusages

M Pétrin propose que si les membres de la Table GIR pensent que les 25 jours de consultation du PAFI-O sont insuffisants, le ministère pourrait prendre en considération les commentaires une semaine après la fin de la consultation. L'accès aux shapefiles devrait être possible avant le début de la consultation (lors du dépôt à la Table GIR). M Brousseau propose que les numéros de terrains de trappe apparaissent lors de la présentation du PAFI-O. Il y aurait lieu de confirmer si oui ou non le plan directeur des chemins de la Table GIR doit être reconduit ou mis à jour (prochaine rencontre).

Les raisons du rejet des VO devraient être davantage expliquées/motivées et comment le ministère va les prendre en compte. Une synthèse des 200 commentaires généraux au PAFI-T sera faite plus tard à la Table GIR, de même que les nouvelles normes de certification.

M Bibeau quitte la réunion.

PAFI-O : proposition de commentaires concertés

M Brousseau propose de faire la liste des modalités de la consultation, identifiées lors des 2 dernières réunions de la Table GIR qui fassent l'objet de commentaires concertés. Les membres sont d'accord.

Comité paysages (création et organisation)

Le tout sera abordé à la prochaine réunion. Un bilan des travaux du précédent comité pourra être déposé. M Pétrin propose de prendre en compte les précédentes ententes de la pourvoirie lac la Truite et celle de la zec Kipawa. Une liste des lacs bénéficiant déjà d'une protection légale pourrait être déposée. L'entente de Rouyn-Noranda sur les paysages classe les lacs en fonction de certains critères. Celle-ci pourrait être présentée par le ministère.

Varia : harmonisation

M Racine revient sur la localisation des habitats des espèces trappées. Cette harmonisation se faisait entre les trappeurs et le ministère. Le ministère propose que l'harmonisation se fasse avec l'accord de la Table GIR (et non seulement trappeurs/ministère). Ce point peut être ajouté à l'ordre du jour de la prochaine Table GIR.

Prochaine rencontre : 9 avril 2018

M Gravel annonce son remplacement comme répondant de la Table GIR au courant du printemps 2018.

Fin de la réunion à 12h40.

Propositions de commentaires concertés pour le PAFIO 2018

1 - La Table GIR du Témiscamingue propose que le MFFP revoit les légendes et couches présentes dans le PAFIO pour faciliter la lecture des utilisateurs. Il est par exemple proposé d'ajouter les sentiers de moto neige sur le PAFIO, les numéros de terrains de trappe et de chasse. La Table GIR propose également de rendre plus accessible l'information sur le site internet afin que l'utilisateur trouve plus facilement l'information.

2 - Lors de la dernière consultation du PAFIT, certaines décisions du MFFP indiquaient que des préoccupations devaient être traitées au niveau du PAFIO.

La Table GIR souhaite donc réitérer ses préoccupations sur les sujets suivants et rappeler les préoccupations qui faisaient l'objet d'une référence au PAFIO :

A) - Planification des Chemins Multi Usages :

Préoccupation : La construction de nouveaux chemins forestiers pourrait augmenter le braconnage. La création de nouveaux accès et les boucles, qui pénètrent les territoires fauniques structurés et les pourvoiries, peuvent favoriser le braconnage et le prélèvement illégal rendant ainsi difficile le contrôle de l'exploitation de la faune sur ces territoires. Au besoin, la fermeture des chemins après les opérations devrait être facilitée.

Valeur : Permettre aux gestionnaires des territoires fauniques structurés d'assurer leur mandat de contrôle du prélèvement faunique et d'assurer l'intégrité du territoire et des ressources.

Objectif : Assurer que la planification des chemins soit élaborée en concertation avec les gestionnaires.

B) - Construction et entretien des chemins multi usages :

Préoccupation : La construction de nouveaux chemins forestiers trop près des abris sommaires augmente l'achalandage à proximité de ceux-ci et nuit à la tranquillité des utilisateurs. La construction de nouveaux chemins forestiers à proximité ou sur des infrastructures récréotouristiques ou des exploitations acéricoles existantes ou potentielles peut augmenter l'achalandage et avoir un impact sur la sécurité et la quiétude des utilisateurs et aussi nuire aux investissements. Plusieurs préoccupations d'autres utilisateurs liées à la planification des chemins sont davantage attribuables à l'utilisation de territoire public qu'à l'impact réel de la construction de chemins sur leurs activités. La fermeture de chemins, dans certaines conditions, pourrait permettre de répondre adéquatement à certains enjeux sociaux, environnementaux ou forestiers.

Valeur : Maintenir et favoriser une ambiance et une cohabitation harmonieuse entre les utilisateurs.

Objectif : Favoriser la concertation et le respect des utilisateurs.

C) - Développement socioéconomique :

Préoccupation : Les opérations forestières ont souvent prépondérance sur les autres activités réalisées en forêt, ce qui va à l'encontre des principes de la gestion intégrée des ressources et de l'harmonisation des usages. L'aménagement forestier peut nuire au développement d'autres activités comme la cueillette de certains produits forestiers non ligneux et ainsi nuire au développement économique des autres ressources du territoire.

Valeur : Diversification des activités complémentaires à l'aménagement forestier et des autres potentiels de développement économique.

Objectif : Maintenir les activités complémentaires actuelles sur le territoire.

